

COMPETITIONS R1 FUTSAL

Ce document est destiné à vous aider pour mieux appréhender les obligations et la réglementation pour pratiquer en compétition R1 Futsal. Il ne s'agit que d'un résumé d'informations. Pour plus de détails, se référer aux règlements sur le [site](#) de la Ligue Bourgogne Franche Comté Football.

OBLIGATIONS

Obligations d'arbitres	Un arbitre a minima avec 20 rencontres arbitrées	Sanctions financières : 40€ Pas de sanctions sportives pour cette saison
Obligations d'éducateurs	Licence Educateur Fédéral pour l'éducateur + CFF3 + Futsal base	Pas de sanctions financières et sportives pour cette saison
Obligations sécurité Règlements	Un responsable sécurité lors des rencontres	
Obligations d'équipes de jeunes	Pas d'obligation d'avoir des équipes de jeunes et d'équipe « réserves » pour cette saison	Il existe un championnat régional Futsal U18 Nouveauté : mise en place d'un championnat régional Futsal U15
Obligation d'installations / équipements sportifs	Gymnase Classement Niveau 3 Futsal (Niveau 2 dès les 32 ^{ème} de finale de la Coupe nationale Futsal)	

REGLEMENTS DES COMPETITIONS

Rencontres	Coup d'envoi entre 20h15 et 21h15 sauf dérogation de la Commission Foot Diversifié	Du lundi au vendredi <i>(Pour le souhait de programmer des rencontres le week-end, demande à effectuer par les 2 clubs et via Footclubs 4 semaines avant celle-ci et sous réserve dérogation accordée par la commission)</i>
Epreuve	Interdiction d'avoir plusieurs équipes d'un même club	Entente non autorisée
Table de marque	Un dirigeant de l'équipe recevante assure le chronomètre Un dirigeant de l'équipe visiteuse se charge du comptage des fautes et des remplacements	En cas d'absence, une amende pourra être appliquée
Qualifications joueurs	Etre titulaire d'une licence futsal Double licences autorisée et illimitée	Joueurs licenciés après le 31/01 interdit dans cette compétition
Challenge Esprit Sportif MDS - Malus	Application de l'article 36 Ter Barème disciplinaire des sanctions pour comportement anti sportif pour les licenciés inscrits sur la feuille de match	
Coupes	Obligation de participer à la Coupe Bourgogne Franche Comté Futsal	Obligation de s'inscrire à la Coupe Nationale Futsal
Coupe Nationale Futsal	Nouveau : à partir de la saison 2020/2021, Les 2 premiers tours sont gérés par les Districts. Les 3èmes et 4èmes tours par la Ligue sous forme de « matches secs ».	

	Les clubs souhaitant recevoir lors de ces tours peuvent faire acte de candidatures dès le mois de septembre auprès de la Ligue (sportif@lbfc.fff.fr) Pour la Finale Régionale (4 ^{ème} tour, application des règlements FIFA matchs de 2x 20' en chrono arrêté)
Coupe Bourgogne Franche Comté Futsal	Groupes géographiques Matches en deux périodes de 25 minutes chacune avec arrêt du chronomètre dans les deux dernières minutes de chaque mi-temps
Feuille de match informatisée (FMI)	Obligatoire dans la compétition R1 Futsal et en Coupe Bourgogne Franche Comté Futsal
D2 (barrage d'accession)	Limité à 4 double licences sur la feuille de match
Modalités pour purger une suspension (article 226)	Extrait « ... pour les joueurs évoluant dans deux pratiques (Football Libre, Futsal, Football Entreprise, Beach Soccer, Football Loisir) : -Les sanctions inférieures ou égales à deux matches de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach Soccer, Football Loisir). -Les sanctions supérieures à deux matches de suspension, même assorties en partie du sursis, sont purgées dans chacune des pratiques pour laquelle l'intéressé est licencié (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach Soccer, Football Loisir).
Accessions / rétrogradations	<u>Titre de champion R1 et barrages d'accession en D2 :</u> A la fin de saison, un play off aller/retour aura lieu entre le 1 ^{er} de chaque groupe afin de déterminer le champion qui disputera les barrages d'accession en D2 Futsal et entre le 2 nd de chaque groupe pour déterminer les 3 ^{èmes} et 4 ^{èmes} places du championnat. <u>Titre de champion R2 et accession en R1 :</u> Les 4 meilleures équipes classées sur l'ensemble des groupes de R2 Futsal de la Phase Printemps ou les 4 meilleures équipes 1 suite à la phase de play off. <u>Rétrogradation de R1 en R2 :</u> Les deux derniers de chaque poule de R1.

Participation des joueurs

Article – 167 R.G. F.F.F.

« 1. Lorsqu'un club, quel que soit son statut, engage plusieurs équipes dans des championnats différents, la participation de ceux de ses joueurs qui ont joué des matchs de compétition officielle avec une équipe supérieure de leur club, est interdite ou limitée :

- dans les conditions votées par les Assemblées Générales des Ligues régionales pour ce qui est de la participation aux compétitions régionales,
- à défaut, dans les conditions énoncées aux paragraphes 2, 3 et 4 du présent article,

Toutefois, les restrictions de participation qui sont applicables aux joueurs, du fait de leur participation à des matchs de compétition officielle avec une équipe supérieure de leur club disputant un championnat national, sont, pour leur participation avec une équipe inférieure disputant un championnat national ou un championnat régional, exclusivement celles qui résultent des dispositions des paragraphes 2, 3 et 4 du présent article.

2. Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de Championnat de Ligue 2 décalé au lundi).

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

Les dispositions du présent alinéa ne sont pas applicables aux joueurs ayant disputé le Championnat National U19 ou U17.

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.

Les dispositions du présent alinéa s'appliquent également dans les compétitions de leur catégorie d'âge aux joueurs ayant disputé le Championnat National U19 ou U17.

5. Les dispositions des paragraphes 2, 3 et 4 ne sont pas applicables lorsqu'une rencontre oppose entre elles deux équipes réserves de clubs à statut professionnel.

Les dispositions du paragraphe 2 ne sont pas applicables aux joueurs visés à l'article 151.1.b et c).

6. La participation, en surclassement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent ».

DISPOSITIONS FINANCIERES

Cotisation Ligue	40€
Droit d'engagement	200€
Engagement Coupe Nationale Futsal	10€
Engagement Coupe Bourgogne Franche Comté	20€
Licences assurances (Futsal masculins et féminins)	21€
Licences assurances (double licence)	16€
Forfait déclaré	35€
Forfait non déclaré	85€
Forfait général	80€